

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-2-1-1
Séance du vendredi 14 mars 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 - SERVICE PUBLIC ALSACIEN ET TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE EN LIEN AVEC LES HABITANTS

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLICKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANNE Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAESEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BOHN Patricia donne procuration à MATT Nicolas
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves
HEIDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine
MUNCK Marc donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENT :

LORENTZ Michel

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 1ère Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants du 20 février 2025
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Inscrit, au titre du Budget primitif 2025 pour les politiques Ressources humaines, Aides aux territoires, Innovation et transformation publiques, Service d'Incendie et de secours, Aménagement et ingénierie un budget :

- ❖ en dépenses : de 373 087 751,64 € de dépenses de fonctionnement et de 31 850 046 € de dépenses d'investissement ;
- ❖ en recettes : de 13 421 121 € en recettes de fonctionnement et de 17 500 € en recettes d'investissement qui se ventile ainsi :

Pour la politique des Ressources Humaines (cf. Annexes 1, 2, 3 et 4)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 298 396 291,87 € et un total de 1 700 000 € d'autorisation d'engagement en
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 13 131 121 €.

Pour la politique d'Aide aux territoires (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 150 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 31 600 000 €

Pour la politique d'Innovation et de transformation publiques (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 392 500,00 € et une autorisation d'engagement de 4 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 158 046,00 € et une autorisation de programme de - 10 000 €
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 60 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 17 500 €

Pour la politique des Services d'Incendie et de Secours (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 69 430 959,77 €

Pour la politique d'Aménagement et d'ingénierie (cf. Annexes 1 et 2)

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 718 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 92 000 €,
 - en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 230 000 €.
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 2 à la présente délibération.
- ❖ Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2025.
- ❖ Approuve les créations et suppressions d'emplois listées en annexe 3 et autorise l'organe exécutif à pourvoir les emplois permanents par la voie contractuelle en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire sur la base des articles L.332-8 et 9 du Code Général de la Fonction Publique, au vu des besoins des services.
Les crédits sont inscrits au budget.
- ❖ Approuve le tableau des emplois en annexe 4.
- ❖ Autorise, par principe, le recrutement éventuel d'agents contractuels sur des emplois budgétaires non permanents et permanents de catégories A, B, C, dans la limite des emplois créés et des crédits prévus au budget, sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.332-13 et L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique; et charge l'organe exécutif de la fixation des montants des rémunérations compte-tenu, notamment, des fonctions occupées, des qualifications requises pour leur exercice, des qualifications détenues par les candidats retenus ainsi que de leur expérience.
Les crédits sont inscrits au budget.

- ❖ Autorise, le cas échéant, le recrutement de personnels vacataires pour des prestations de services ponctuelles ou pour l'exécution d'actes déterminés non continus dans le temps correspondant à des tâches précises et l'application pour ces personnels du principe de la rémunération à la vacation après constatation du service fait, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget.

Adopté à la majorité

4 voix contre

Vote séparé avec 4 voix contre de M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur et Mme QUINTALLET Ludivine concernant la Politique des Ressources Humaines ainsi que la Politique d'Aménagement et d'Ingénierie.

4 abstentions :

M. FREMONT Damien, M. KOBRYN Florian, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine sur les politiques suivantes :

- Aide aux territoires,
- Innovation et transformation publiques,
- Services d'Incendie et de Secours.

0 non-participation au vote